

me soit permis, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer le Règlement, de poursuivre mes observations avec l'espoir que les membres de l'opposition ne m'interromperont pas trop souvent.

Compte tenu du flot de paroles,—si l'expression n'est pas contraire à la dignité parlementaire,—qui nous a inondés depuis une semaine, je ne puis évidemment que citer des exemples des arguments avancés par les honorables vis-à-vis, qui s'attendent à ce que nous les réfutions.

En suivant le débat, j'ai constaté tout d'abord que les honorables vis-à-vis n'ont jugé aucun détail trop insignifiant pour en faire un sujet d'opposition. J'affirme, de plus, qu'ils n'ont avancé aucune proposition qu'ils n'eussent critiquée avec la même véhémence si nous en avions été les auteurs. Ils étaient résolus à tout prix à nous rendre aussi difficile que possible la tâche de former ce comité, déterminés qu'ils étaient à faire, pendant plusieurs jours, étalage devant la public de leur obstruction à la mesure que le Gouvernement proposait, sous prétexte qu'elle ne sert pas l'intérêt public.

J'ai dit que les honorables vis-à-vis n'ont jugé aucun détail trop insignifiant pour en faire un sujet d'opposition, à preuve la première disposition de la motion que j'ai présentée en vue d'instituer le comité:

a) les causes de la récente augmentation du coût de la vie.

Les honorables vis-à-vis n'ont pu digérer le mot "récente". Il leur a fallu s'y opposer. J'ai été étonné du nombre de ceux qui l'ont fait. J'ai été particulièrement surpris de l'attitude de certains d'entre eux. Lors de la convocation de la Chambre, après le congé de Noël, au début de l'année nouvelle, mon honorable ami le chef de l'opposition (M. Bracken) a déclaré, comme en fait foi le hansard du 26 janvier.

...avec l'appui de l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. Macdonnell), je tiens à proposer la suspension de l'ordre du jour, en vertu de l'article 31 du Règlement, afin de discuter une question d'intérêt public, c'est-à-dire la hausse soudaine et sans précédent du coût de la vie.

L'honorable représentant a mentionné la "hausse soudaine du coût de la vie". Eh bien, lors de la rédaction de la présente motion, le Gouvernement, désireux de s'assurer autant que possible l'appui et l'assentiment des honorables vis-à-vis, a jugé bon d'insérer le mot "récente", afin de se mettre d'accord avec mon honorable ami, qui jugeait que cette question était la plus pressante. Ce dernier désirait vivement qu'on tienne compte de l'augmentation récente. Les honorables dé-

putés me permettront bien de leur poser une question. Mettons que le Gouvernement n'ait pas ajouté le mot "récente", que la phrase ait été "les causes de l'augmentation du coût de la vie", que n'aurions-nous pas entendu de la part des honorables vis-à-vis? Ils nous auraient reproché d'assigner au comité un travail purement spéculatif. Ils auraient dit que, pour trouver les causes de l'augmentation du coût de la vie, il faudrait remonter non seulement des générations mais des siècles en arrière, et que nous imposions de propos délibéré au comité une tâche qui accaparerait tout son temps et lui interdirait d'aboutir à tout résultat pratique. Inutile pour moi d'en dire davantage. J'ai voulu donner un exemple de plusieurs des objections soulevées,—et il s'applique à tout le débat,—ainsi que de l'incompréhension et de l'interprétation erronée des mobiles du Gouvernement.

J'en arrive maintenant au deuxième reproche qu'on nous a souvent adressé. Le Gouvernement, a-t-on dit, n'a pas donné au comité le droit de formuler des vœux. Qu'on veuille bien se rappeler mes paroles lorsque j'ai présenté la motion, avant qu'aucun honorable vis-à-vis n'ait encore pris la parole. J'ai dit que nous avions délibérément omis une disposition à cet effet, afin de permettre au comité de procéder sans délai à la recherche des causes de la présente situation, afin que le Parlement et le public puissent obtenir des résultats le plus tôt possible; que si nous avions chargé le comité de nous formuler des vœux nous aurions vu,—le présent débat me donne sûrement raison,—le temps du comité accaparé par les représentants des divers partis à discuter le genre de vœux à présenter. Les conservateurs progressistes auraient tenu à ce qu'ils s'inspirent de leurs théories; les membres de la C.C.F. en auraient fait autant, de même que les créditistes, si toutefois ils ont un programme défini sur ce point. Il ne fait pas de doute que, si le comité devait présenter des vœux, ces discussions auraient accaparé son temps.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le bien-fondé de mes dires et sur l'inanité qui, de ce fait, pourrait frapper les travaux du comité. Au cours du débat, il a souvent été question du comité nommé en 1934 pour étudier la question des écarts de prix. On a donné à ce comité le pouvoir de formuler des vœux, on l'a même invité; or, qu'est-il arrivé? Le chef de la C.C.F. (M. Coldwell) nous l'a dit. Les honorables députés n'ont qu'à se reporter au hansard du 4 février dernier pour y relever les paroles suivantes du chef de la C.C.F.:

On a cité le comité d'enquête sur l'écart des prix formé en 1934. Je me suis renseigné sur